



Place de l'Europe
39100 DOLE
Tél. 03.84.79.79.79

Référence

D21/11

Objet

Adhésion aux services
communs

Secrétaire de séance

Céline LABOUROT

Rapporteur

Nathalie JEANNET

DÉLIBÉRATION

Le trente novembre deux mille vingt et un, le Comité Syndical de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », s'est réuni à la Cuisine Centrale, sur convocation de Madame Nathalie JEANNET, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués titulaires ou suppléants : 14
Nombre de procuration :
Nombre de délégués votants : 14

Date de la convocation : 24 Novembre 2021

Affiché le :

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Nathalie JEANNET, Isabelle MANGIN, Catherine DEMORTIER suppléée par Isabelle DELAINE, Cyriel JEANNEAUX, Christine RIOTTE, Séverine CALINON, Céline LABOUROT, Sylvie DUCUGNON suppléée par Marie-Rose GUIBELIN, Patricia ANTOINE, Mireille RAUCH, Séverine DEVILLE, Olivier DEMANDRE, Alexandre CROT, Justine GRUET

Délégués absents ayant donné procuration :

Délégués absents excusés non représentés :

Frédéric DRAY, Julie BOITET, Chantal TORCK, Gwenaëlle TRILLARD, Franck DAVID

La mutualisation mise en place sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dès 2012 a permis de réaliser des économies d'échelle tout en améliorant l'efficacité de l'action publique.

Depuis 2015, de nouvelles actions de mutualisation ont été développées entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes du territoire (création d'un « Pack Ressources Humaines », mise en place d'un groupement de commandes permanent « Club Acheteurs », création d'un service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols etc...).

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite aller plus loin dans sa démarche d'accompagnement et de conseil en mettant en place une administration locale partagée avec l'ensemble de ses communes membres et des collectivités présentes sur son territoire ou sur les territoires voisins.

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tel que modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, ainsi que par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, prévoit qu'« *en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles* ».

Ainsi, afin de permettre une gestion cohérente et optimisée des moyens humains mis au service de l'action publique, il est proposé la création de plusieurs services communs :

- Direction générale des services,
- Pilotage et coordination,
- Finances,
- Ressources humaines,
- Commande publique,
- Systèmes d'informations,
- Moyens généraux,

- Communication,
- Actions éducatives,
- Sports,
- Actions sociales,
- Actions culturelles,
- Attractivité et aménagement du territoire,
- Services techniques,
- Prévention et tranquillité publique,
- Cellule Prévention et santé au travail,
- Cellule de remplacement de personnel.

Les services communs sont, par principe, portés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

La mise en œuvre de ces services communs est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la commune membre souhaitant adhérer.

Elle a pour objet de préciser les modalités de la mise en œuvre de ces services communs en application des dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT.

Les missions dévolues aux services communs sont détaillées dans la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **VALIDE** la convention d'adhésion aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole annexée,
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer la convention d'adhésion,
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer les conventions de mise à disposition d'agents et les conventions de prestation de services liées à la mise en œuvre de la convention d'adhésion,

Fait à Dole, le 30 novembre 2021





 Nathalie JEANNET